

Association Sportive Automobile de Franche-Comté



Association loi 1901 n°W901000978

3^{ème} Rallye Régional de Franche-Comté VHRS PEA

21/22 Mars 2025



Règlement Particulier



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

Les articles non repris dans ce règlement sont en tout point identiques au règlement du 43^{ème} Rallye régional de Franche-Comté PEA et aux règles spécifiques des rallyes de régularité sportive et des rallyes historiques de régularité sportive.

Le présent règlement a été enregistré par la ligue du Sport Automobile Bourgogne / Franche-Comté et par la FFSA :

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 4-15
du .. 05.12.2024

En date du sous le N°.....
Et a reçu le permis d'organisation de la FFSA N°

PROGRAMME – HORAIRES

Identique au 43^{ème} rallye de Franche-Comté

ARTICLE 1P - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile FRANCHE-COMTE organise en qualité d'organisateur Administratif et Technique, le 3^{ème} Rallye Régional VHRS de Franche Comté le 21/22 Mars 2025 dénommé :

3^{ème} Rallye Régional VHRS de Franche-Comté PEA

Comité d'organisation : Identique au 43^{ème} rallye de Franche-Comté

Organisateur technique : Identique au 43^{ème} rallye de Franche-Comté

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment les prescriptions générales éditées par la FFSA.

1.1P - OFFICIELS

Identique au 43^{ème} rallye de Franche-Comté

Directeurs de course VHRS
Responsable classements

François NASAZZI
Jean COUTURIER (CHRONOPIST)

0413 Licence n° 11063

1.2P - ELIGIBILITE

Le Rallye VHRS Régional Franche Comté compte pour :

- les Challenges VHRS de la Ligue Bourgogne Franche Comté 2025
- le Challenge ASA Franche-Comté 2025

1.3P - VERIFICATIONS

Identique au 43^{ème} rallye de Franche-Comté

1.3.1.P Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- permis de conduire,
- certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie qui servira à départager les ex-aequo).
- « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- licences en cours de validité ou Titre de Participation.

ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A. 2025

ARTICLE 3P - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1.4P Toute personne qui désire participer au 3^{ème} Rallye Régional de Franche-Comté VHRS PEA doit adresser à :

**ASA Franche Comté
1, Place Raymond Forni
90100 DELLE
Tél : 06 83 23 70 03**

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 10 MARS 2025** (cachet de la poste faisant foi).

3.1.1.9P Le nombre d'engagés est fixé à **160 voitures maximum (15 VHC – 130 Modernes – 15 VHRS)**.

3.1.1.10P

Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **175 € + 5€ pour le challenge commissaires (180€)**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **350 € + 5€ pour le challenge commissaires (355€)**
- équipage membre de l'ASA Franche-Comté : **155 € + 5€ pour le challenge commissaires (160€)**
- un seul membre de l'équipage de l'ASA FC : **165 € + 5€ pour le challenge commissaires (170€)**

Titre de Participation à la journée (TP) : 60€ (avec présentation d'un certificat médical < 6 mois)

Les montants d'engagement ont été majorés de **5€** afin de financer le challenge des commissaires de la Ligue Bourgogne / Franche-Comté.

3.1.1.11P **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

3.3P - ORDRE DE DEPART

VHC - MODERNES - VHRS.

ARTICLE 4P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.P VOITURES AUTORISEES

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHRS 2025

4.2.2.P EQUIPEMENTS DE SECURITE

Un extincteur de 2 Kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE).

Le port de vêtement recouvrant entièrement les bras et les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées, y compris pour les chaussures.

4.3P - ASSISTANCE

Identique au 43^{ème} rallye de Franche-Comté

L'assistance sera autorisée que sur le parc d'assistance à

(VHC + VHRS Halle des 5 Fontaines)

ARTICLE 5P - IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P - IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2025

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHRS 2025.

6.1P Le 3^{ème} Rallye Régional de Franche-Comté VHRS représente un parcours de 142,5 km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39.600 km**. Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 :	LE MONT NOVEL	7.5 Km
ES 2-4-6 :	LE GRENIER	5.7 Km

6.2P - RECONNAISSANCES

Dans le but de réduire les nuisances et dans la mesure du possible les reconnaissances sont déconseillées.

ARTICLE 7P - DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2P - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2025

7.5.P ZONES DE REGULARITE (ZR)

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

- 1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €
- 2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la disqualification.

ARTICLE 8P - RÉCLAMATION – APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P - CLASSEMENTS

Conforme au Règlement Standard des rallyes de régularité sportive FFSA 2025.

ARTICLE 10P - PRIX

La remise des prix se déroulera **Samedi 22 Mars 2025. (au podium d'arrivée)**
Chaque équipage ayant terminé l'épreuve recevra un trophée.